

N° 240/2023

Organisme

DEPARTEMENT

LOIR-ET-CHER

CANTON

ROMORANTIN-LANTHENAY

COMMUNE

ROMORANTIN-LANTHENAY

DECISION

Objet : Commande publique/marchés publics – Installation d'un terrain de jeux multisports
Marché 2023.09

Le Maire de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;
Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération du conseil municipal de Romorantin-Lanthenay en date du 16/07/2020, portant délégation d'attributions au Maire de Romorantin-Lanthenay ;
Vu le code de la commande publique et notamment les articles L 2123-1 et R 2123-1-1° ;
Vu le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de fournitures et de services ;
Considérant l'installation d'un terrain de jeux multisports ;
Considérant l'attribution du lot 1 (plateforme) à l'entreprise EUROVIA, domiciliée rue de la Creusille à Blois (41000), pour un montant ttc de 21 360,00 euros et l'attribution du lot 2 (terrain de jeux multisports) à l'entreprise PCV collectivités, domiciliée 1182 rue de la Gare à Echiré (79410) pour un montant ttc de 56 334,00 euros.

- DECIDE -

Article 1er : Un marché public est passé avec EUROVIA (lot 1) et avec PCV collectivités (lot 2) pour l'installation d'un terrain de jeux multisports.

Article 2 : La dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice en cours, à savoir un montant ttc de 21 360,00 euros pour le lot 1 et un montant ttc de 56 334,00 euros pour le lot 2.

Article 3 : M. le Directeur général des services et M. le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible sur le site internet <http://www.telerecours.fr>

A Romorantin-Lanthenay, le 12/10/2023



Le Maire,

M. Jeanny LORGEUX

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le

Publié ou notifié le 16 OCT. 2023

Date de mise en ligne sur le site internet : 16 OCT. 2023
18 OCT 2023